



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 30485

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 10, 3, de ladite loi, concernant les modalités relatives aux communes isolées en croissance démographique assujetties à une obligation de production de logements sociaux, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Les deux décrets d'application de l'article 10 de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ont été publiés au Journal Officiel le 26 juillet 2013. Le décret n° 2013-670 du 24 juillet 2013 précise notamment la méthodologie pour calculer l'indicateur pour chaque commune isolée de plus de 15 000 habitants permettant de mesurer la nécessité de prévoir un effort de production de logements sociaux supplémentaire ainsi que la définition précise des critères retenus pour l'établissement de cet indicateur global, les systèmes d'information dont ils sont extraits et leur date d'extraction. Le décret n° 2013-671 du 24 juillet 2013 fixe la valeur de l'indicateur global à partir de laquelle les communes isolées de plus de 15 000 habitants en croissance démographique sont soumises à une obligation de production de logement social égale à 20 % ainsi que la liste de ces communes isolées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30485

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6590

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11616